



1^{er} octobre 2009

Communiqué de presse

Ponts sur la Loire : à Bruxelles, une audition consacrée aux violations des directives NATURA 2000 met à nouveau sur la sellette le projet de franchissement de la Loire à Mardié.

La Commission des pétitions du Parlement européen, renouvelée à la suite des récentes élections, avait de nouveau mis à l'ordre du jour lors de sa séance plénière du 1^{er} octobre 2009 la menace que constitue sur notre grand fleuve sauvage le franchissement envisagé par le Conseil Général sur la commune de Mardié, en prélude à ceux de Sully et de Baule.

Ce sont maintenant deux pétitions qui sont instruites à l'encontre de l'exécutif du Conseil général du Loiret : la pétition initiale (37/2005), recentrée sur les atteintes aux Directives NATURA 2000, avec une infraction déjà constituée, selon nous, puisque les conclusions de l'EIE réalisée par les Naturalistes Orléanais (LNE) en 2005 ont été piétinées puis "cachées sous le tapis" par Éric Doligé ; et la pétition 613/2009 à l'encontre du Partenariat Public Privé (PPP) que le Conseil général a abusivement entrepris de mettre en place, pour tenter de sortir de l'ornière son projet enlisé, au détriment du Code des marchés publics, mais aussi au préjudice de nos droits à l'information et à un accès facilité à la justice.

À l'intention des nouveaux parlementaires, le président de MARDIÉVAL a remis en perspective la menace apparue en 1996 et le refus citoyen du projet qu'Éric Doligé poursuit obstinément sur Mardié. Projet obsolète et nuisible qu'il voudrait imposer en dépit de toutes les protections qui existaient déjà (Coupure verte, ZNIEFF, ZICO, Espaces boisés classés...) ou qui se sont ajoutées depuis (ZPS et SIC NATURA 2000, Patrimoine mondial UNESCO). Il a ensuite rappelé les injonctions émises par le Parlement européen, dont celle d'avoir à reconsidérer le projet de Mardié qui, en l'état, ne respecterait pas trois directives communautaires ; et dénoncé les manœuvres entreprises par l'exécutif départemental pour tenter de concrétiser son mauvais coup contre vents et marées... moyennant l'abandon de sa maîtrise d'ouvrage à un grand groupe privé dans le cadre d'un PPP.

Il a enfin exprimé sa principale préoccupation actuelle, qui concorde avec un des points majeurs de l'excellent rapport sur la mise en œuvre de la directive habitats présenté auparavant par un consultant externe : la tardiveté excessive des décisions de justice, qu'il s'agisse des tribunaux nationaux ou de la Cour européenne de justice, laisse trop souvent la possibilité aux maîtres d'ouvrage contrevenants d'engager malgré tout la réalisation de leurs projets illégaux et de pratiquer des destructions irréversibles. Ces "dénis de justice" contribuent à réduire à néant les efforts de maintien de la biodiversité : celle-ci continue donc à se dégrader en Europe.

Et singulièrement en France, comme en atteste hélas le **Baromètre 2009 de la Nature** publié dans "Terre sauvage" d'octobre 2009 sous le titre « France, ta nature fout le camp »...

Nous pensons proposer aux parlementaires européens militant pour l'arrêt des pertes de biodiversité une avancée du droit, dans le cadre de la transposition de la Convention d'Aarhus qui reste à faire. On pourrait ainsi prévoir dans la loi que, au vu de la preuve apportée, à n'importe quel stade d'avancement du projet, du non-respect des procédures spéciales attachées à NATURA 2000, on puisse déclencher - dans un premier temps, une "Mise sous surveillance" - et par la suite, si le maître d'ouvrage n'y remédie pas, un "Gel de sauvegarde" pour éviter d'avoir à attendre que l'infraction soit constituée... et que les destructions soient avérées sans espoir de retour.

Le texte de l'intervention de MARDIÉVAL sera téléchargeable incessamment à l'adresse <http://le-castor-enerve.fr/breves.html>

Correspondant : Jean-Marie Salomon 06 08 70 67 37



association MARDIÉVAL

Valorisation des patrimoines et défense des habitants de Mardié

Siège social : Mairie de Mardié - 105 rue Maurice Robillard 45430 MARDIÉ

Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : le-castor-enerve@orange.fr